



**Département**  
**de**  
**VAUCLUSE**

**SYNDICAT des EAUX**  
**DURANCE-VENTOUX**

**Siège : 29, Chemin du Pont – CHEVAL-BLANC**

***EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT***

***DECISION du PRESIDENT***

\*\*\*\*\*

**DECISION N° 08-2024 : MARCHES PUBLICS**  
**P219 – Aménagement des abords de la station de pompage des Iscles**  
**Procédure adaptée du 30 janvier 2024**  
**Attribution : Entreprise EUROVIA**

Le Président du SYNDICAT des EAUX DURANCE-VENTOUX,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-2, les articles L.2123-1, R.2123-1 1°, du Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération n° 26-2020 du Comité syndical en date du 08 septembre 2020, donnant délégation à son Président, pour la durée du mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, pouvant être passés suivant une procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants quand leurs crédits sont inscrits au budget,

**VU** l'avis de publication sur le BOAMP le 19/12/2023 (annonce 23-176262), la mise en ligne du dossier de consultation sur la plateforme e-marchespublics.com le 19/12/2023 et la publication de l'avis dans le magazine TPBM Semaine Provence du 19/12/2023 (MP22477),

**VU** l'avis favorable rendu par la commission consultative MAPA en date du 23 février 2024,

**CONSIDERANT** que l'opération projetée consiste à réaliser des travaux d'aménagement autour de la station de pompage des Iscles à Cheval-Blanc et d'inclure une option sur le changement du portillon d'accès au siège du Syndicat,

**CONSIDERANT** qu'il ressort de l'analyse des offres, effectuée le 12 février 2024 par le cabinet ELLIPSE, Maître d'œuvre externe, que la proposition de l'entreprise EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON, est la mieux classée au regard des critères fixés par le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations et la valeur technique

**CONSIDERANT** que le marché à conclure en vue de l'exécution des travaux entre bien dans le cadre de la délégation consentie par le Comité syndical,

**DECIDE**

**D'ATTRIBUER** le marché à conclure en vue de la réalisation de travaux d'aménagement des abords de la station de pompage des Iscles à Cheval-Blanc, à l'entreprise EUROVIA, pour un montant global et forfaitaire de 70 637,10 € HT pour la tranche ferme et de 2 249,50 € H.T pour la prestation supplémentaire soit un total 72 886,60 € H.T.

Cheval-Blanc, le 25 MAR. 2024

Certifié conforme au registre du Syndicat.

Le Président,

Gérard DAUDET

